

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

69^{ème} réunion de la Commission baleinière internationale

Lundi 23 septembre - Vendredi 27 septembre 2024
Los Delfines Hotel, Lima, Pérou

1. ACCUEIL ET INTRODUCTION

- 1.1. Allocution de bienvenue
- 1.2. Discours d'ouverture
- 1.3. Dispositions liées à l'organisation de la réunion
- 1.4. Rapport de la Secrétaire sur les accréditations et les droits de vote
- 1.5. Logistique de la réunion
- 1.6. Examen des documents

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. QUORUM

4. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE SUR LES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

5. PRÉSENTATION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE (CS)

- 5.1. Introduction et présentation des principales recommandations
- 5.2. Présentation du plan de travail futur

6. PRÉSENTATION DU COMITÉ DE CONSERVATION (CC)

- 6.1. Introduction et présentation des principales recommandations
- 6.2. Présentation du plan de travail futur

7. CHASSE AUTOCHTONE DE SUBSISTANCE (ASW)

- 7.1. Rapport du sous-comité de la chasse autochtone de subsistance (sous-comité ASW)
- 7.2. Extension des limites de captures au titre de la chasse autochtone de subsistance lors de la 69^{ème} CBI
- 7.3. Discussion du rapport du sous-comité ASW
- 7.4. Adoption du rapport du sous-comité ASW
- 7.5. Autres questions

8. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT

- 8.1 Proposition d'amendement au Règlement en vue de la création d'un sanctuaire de baleines dans l'Atlantique Sud

9. PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

- 9.1 Résolution sur la sécurité alimentaire

- 9.2 Résolution pour la mise en œuvre d'un programme de conservation et de gestion des stocks de baleines visant la levée du moratoire et au développement ordonné de l'industrie baleinière
- 9.3 Résolution sur la coopération avec la CCAMLR en Antarctique
- 9.4 Résolution sur les synergies entre la CBI, le cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal et l'accord BBNJ
- 9. Résolution sur les obligations juridiques internationales en matière de chasse commerciale à la baleine

10. FINANCE ET ADMINISTRATION (F&A)

- 10.1. Rapport du comité Finance et Administration
- 10.2. Budget biennal
- 10.3. Rapport du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle
- 10.4. Règles de procédure
- 10.5. Discussion
- 10.6. Adoption du rapport F&A
- 10.7. Autres questions

11. MÉTHODES DE MISE À MORT ET QUESTIONS DE BIEN-ÊTRE (WKM&WI)

- 11.1. Rapport du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort et les questions de bien-être
- 11.2. Discussion du rapport du groupe de travail WKM&WI
- 11.3. Adoption du rapport du groupe de travail WKM&WI
- 11.4. Autres questions

12. SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS DE GESTION ET DES INFRACTIONS (SOUS-COMITÉ INF)

- 12.1. Rapport du sous-comité « Infractions »
- 12.2. Discussion du rapport du sous-comité « Infractions »
- 12.3. Adoption du rapport du sous-comité « Infractions »
- 12.4. Captures par les pays non membres
- 12.5. Autres questions

13. COMITÉ DE CONSERVATION (CC)

- 13.1. Discussion du rapport du CC/présentation
- 13.2. Adoption du rapport du CC et Plan de travail
- 13.3. Autres questions

14. COMITÉ SCIENTIFIQUE (SC)

- 14.1. Discussion des rapports du SC/présentation
- 14.2. Adoption du rapport du SC et Plan de travail
- 14.3. Autres questions

15. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

16. ÉLECTIONS

- 16.1. Élection du président
- 16.2. Élection du vice-président

17. COMPOSITION DU BUREAU

18. PROCHAINES RÉUNIONS DE LA CBI

- 18.1. Événements confirmés
- 18.2. Appel à candidatures

19. QUESTIONS DIVERSES

20. ADOPTION DU RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÉSULTATS, DÉCISIONS ET ACTIONS REQUISES DÉCOULANT DE LA 69^{ème} RÉUNION DE LA CBI

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR

1.1 Allocutions de bienvenue

La 69^{ème} réunion s'ouvrira officiellement à 10h00 le lundi 23 septembre 2024. Les hôtes péruviens, ministres et la Secrétaire exécutive.

1.2 Discours d'ouverture

part des commissaires et observateurs. Toutefois, comme à l'accoutumée, le président invitera tout nouveau Gouvernement contractant à faire une brève déclaration liminaire pendant cette partie de la plénière. Conformément à la dernière réunion de la CBI, les ministres présents pourront faire de brèves déclarations. Les déclarations d'ouverture par écrit des Gouvernements contractants et organisations présentes en qualité d'observateurs devront être transmises au Secrétariat avant 17 heures le premier jour de la plénière. Les documents pourront être téléchargés via le lien Document de la page Internet de la 69^{ème} réunion de la CBI (<https://iwc.int/iwc69>).

1.3 Dispositions liées à l'organisation de la réunion

Les dispositions relatives aux réunions de la 69^{ème} CBI ont été modifiées. Les dates des réunions virtuelles des comités, sous-comités et groupes de travail (28 août - 5 septembre 2024) ont été approuvées par le Bureau et diffusées à la Commission. La sous-commission « Infractions » se réunira par correspondance. Le comité sur la chasse autochtone de subsistance se réunira en personne le 22 septembre. Les rapports de ces réunions seront examinés pendant la réunion plénière, dans le cadre de l'ordre du jour.

1.4 Rapport de la Secrétaire sur les accréditations et les droits de vote

La Secrétaire exécutive présentera un rapport sur l'état des accréditations conformément à la Règle de Procédure D.1.(d). La Secrétaire présentera également un rapport sur les suspensions de droits de vote en cours, conformément à la règle de procédure E.2.(a) et (b).

1.5 Logistique de la réunion

Les délégués seront informés par le président, le Secrétariat et les hôtes locaux de tous les aspects pratiques ou autres dispositions relatives à la réunion.

1.6 Examen des documents

Les documents seront disponible via le lien Document de la page web de la 69^{ème} CBI : (<https://iwc.int/iwc69>).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été préparé par le Président avec le soutien du Secrétariat et sous la direction du Bureau. Il a été diffusé pour commentaires et ajouts aux Commissaires et Gouvernements contractants le 14 juin 2024 (100 jours avant l'ouverture de la réunion). L'ordre du jour a été modifié pour tenir compte des propositions de résolution et d'une proposition de

modification du Règlement qui ont été soumises avant le délai de 60 jours.

Ce point de l'ordre du jour permettra également au Président d'informer sur l'ordre des travaux de la réunion.

3. QUORUM

Le groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (« GT-EO ») a été chargé, lors de la 68^{ème} CBI, d'élaborer une proposition relative au quorum (règle de procédure B.1), qui sera examinée en tant que premier point à l'ordre du jour de la 69^{ème} CBI, avant l'adoption de toute autre décision. Le GT-EO s'est réuni virtuellement pendant l'intersession et a élaboré différentes options de propositions de changement aux règles de procédure pour examen lors de la 69^{ème} CBI. Les autres questions abordées par le GT-EO seront examinées au point 10.3 de l'ordre du jour.

4. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE SUR LES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Ce point de l'ordre du jour permettra à la Secrétaire exécutive de présenter brièvement le rapport sur les principales activités du Secrétariat depuis la 68^{ème} CBI. Le Secrétariat a préparé ce rapport après consultation du Bureau, afin d'accroître la transparence et la visibilité de son travail.

5. PRÉSENTATION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Ce point de l'ordre du jour permettra au président du comité scientifique (CS) de présenter un résumé des progrès accomplis par le comité et des principales recommandations découlant de ses travaux intersessions et de ses réunions en 2023 et 2024. La discussion sur le plan de travail futur du CS sera abordée sous ce point de l'ordre du jour et dans le cadre de la discussion sur le budget au point 10.2 de l'ordre du jour (« budget biennal »). Le président et d'autres membres du CS interviendront également sur des points spécifiques de l'ordre du jour tout au long de la réunion plénière, qui seront soulevés, le cas échéant, au point 14 de l'ordre du jour.

5.1 Introduction et présentation des principales recommandations

La présentation du CS couvrira deux années de réunions du comité scientifique et mettra en exergue les principales recommandations.

5.2 Présentation du plan de travail futur

La présentation du plan de travail futur du Comité scientifique sera abordée sous ce point de l'ordre du jour et dans le cadre de la discussion sur le budget au point 10.2 de l'ordre du jour (budget biennal).

6. PRÉSENTATION DU COMITÉ DE CONSERVATION (CC)

Ce point de l'ordre du jour permettra au président du comité de conservation de présenter un résumé des progrès réalisés par le comité pendant l'intersession. Le président et les autres membres du comité de conservation interviendront également sur des points spécifiques de l'ordre du jour tout au long de la réunion plénière.

La discussion sur le futur plan de travail du CC sera abordée sous ce point de l'ordre du jour et dans le cadre de la discussion sur le budget au point 10.2 de l'ordre du jour (« budget biennal »). Le président et d'autres membres du CC interviendront également sur des points spécifiques de l'ordre du jour tout au long de la réunion plénière, qui seront soulevés, le cas échéant, au point 13 de l'ordre du jour.

6.1 Introduction et présentation des principales recommandations

La présentation du CC passera en revue les sujets qui préoccupent particulièrement la Commission et mettra en exergue les principales recommandations issues de ses réunions en 2024. Il présentera également un rapport sur les réunions du groupe de travail conjoint du comité de conservation et du

comité scientifique en 2023 et 2024.

6.2 Présentation du plan de travail futur

La présentation du futur plan de travail du comité de conservation sera abordée sous ce point de l'ordre du jour.

7. CHASSE AUTOCHTONE DE SUBSISTANCE (ASW)

Le mandat du sous-comité de la chasse autochtone consiste à « examiner les informations et documents pertinents du comité scientifique, ainsi que les besoins nutritionnels, de subsistance et culturels liés à la chasse autochtone de subsistance, l'utilisation des baleines à ces fins et de fournir à la Commission un avis sur la dépendance des communautés autochtones de stocks spécifiques pour examen et détermination des mesures de gestion appropriées ».

7.1 Rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance

Le sous-comité ASW se réunira le vendredi 22 septembre et son rapport sera disponible avant la réunion plénière. Le président du sous-comité ASW présentera un rapport en plénière.

7.2 Extension des limites de prises de captures au titre de la chasse autochtone de subsistance lors de la 69^{ème} CBI

Ce point de l'ordre du jour permettra d'adopter éventuellement l'extension des limites de captures ASW au titre du paragraphe 13(a)(6) du Règlement. Si toutes les conditions sont réunies, la Commission peut étendre les limites de prises/captures prévues au paragraphe 13, point (b).

7.3 Discussion du rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance

Tout commentaire sur le rapport du sous-comité ASW peut être soulevé au titre de ce point de l'ordre du jour.

7.5 Adoption du rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance

La Commission décidera de l'adoption du rapport du sous-comité ASW.

7.6 Autres questions

D'autres questions concernant le sous-comité ASW peuvent être soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT

La proposition d'amendement du Règlement suivante a été reçue avant la date limite de dépôt des propositions :

8.1 Proposition d'amendement au Règlement en vue de la création d'un sanctuaire de baleines dans l'Atlantique Sud

Ce point portera sur la proposition d'amendement du Règlement visant à créer un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique Sud, présentée par les gouvernements de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay.

9. PROPOSITIONS DE RÉOLUTIONS

Les propositions de résolutions suivantes ont été reçues par le Secrétariat. Elles sont présentées dans l'ordre dans lequel elles ont été présentées. Le président indiquera dans quel ordre elles seront examinées lors de la réunion.

9.1 Résolution sur la sécurité alimentaire

Ce point abordera une proposition présentée par la République de Guinée, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, la République du Congo, le Sénégal et Saint-Christophe-et-Niévès.

9.2 Résolution pour la mise en œuvre d'un programme de conservation et de gestion des stocks de baleines visant la levée du moratoire et au développement ordonné de l'industrie baleinière

Ce point examinera une proposition présentée par Antigua-et-Barbuda et Sainte-Lucie.

9.3 Résolution sur la coopération avec la CCAMLR en Antarctique

Ce point examinera une proposition de la Hongrie au nom des pays de l'UE membres de la Commission.

9.4 Résolution sur les synergies entre la CBI, le cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal et l'accord BBNJ

Ce point examinera une proposition de la Hongrie au nom des pays de l'UE membres de la Commission.

9.5 Résolution sur les obligations juridiques internationales en matière de chasse commerciale à la baleine

Ce point examinera une proposition de la Hongrie au nom des pays de l'UE membres de la Commission.

10. FINANCE AND ADMINISTRATION

Ce point de l'ordre du jour permet au président du comité Finances et Administration (F&A) de faire le point sur les travaux de son sous-comité, notamment sur la situation financière actuelle de la CBI, les questions budgétaires qui s'y rapportent et le budget proposé pour la période biennale 2025/2026, ainsi que sur les travaux du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle.

10.1 Rapport du Comité Finance et Administration

Le comité Finance et Administration (F&A) se réunira le vendredi 30 août August et son rapport sera disponible avant la réunion plénière. Il est à noter que le rapport du F&A reflétera les résultats des travaux du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (GT-EO) et du sous-comité budgétaire (BSC) qui se sont tenues respectivement le mercredi 28 et le jeudi 29 août.

Les résultats définitifs pour les exercices 2022 et 2023 et les prévisions pour l'exercice 2024 seront présentés. Le président du comité F&A présentera un rapport à la Commission comprenant une recommandation relative à l'approbation des états financiers audités.

Au-delà du budget biennal, d'autres questions discutées lors de la réunion d'août du comité F&A the sont résumées dans le rapport F&A présenté à la Commission, y compris les recommandations éventuelles. Il s'agit notamment d'informations actualisées sur les fonds volontaires, le bâtiment du siège et les protocoles d'accord conclus avec d'autres organisations.

10.2 Budget biennal

Lors de la 68^{ème} CBI, la Commission a convenu de suivre les principes énoncés dans la stratégie de réforme budgétaire, à savoir que les budgets doivent être équilibrés et élaborés selon une méthode de budgétisation à base zéro.

Le comité F&A présentera un budget biennal pour 2025/2026, ainsi qu'un budget biennal prévisionnel supplémentaire pour 2027/28, élaborés par le sous-comité budgétaire, pour approbation par la Commission. Ce point sera également l'occasion d'examiner le plan de travail proposé par le comité scientifique pour 2025/2026.

10.3 Rapport du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle

Le groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (GT-EO) se réunira le mercredi 28 août. Le GT-EO a été chargé de soumettre des recommandations à la Commission pour mettre en œuvre des réformes permettant d'améliorer les dispositions institutionnelles et de gouvernance de la Commission et de ses organes subsidiaires.

Ce point de l'ordre du jour permet aux coprésidents du GT-EO de récapituler les recommandations qui feront l'objet d'une décision lors de la 69^{ème} CBI.

Le GT-EO examine : les difficultés liées aux définitions de « quorum » et de « circonstances exceptionnelles », et la manière dont elles devraient être définies dans les règles de procédure ; les considérations relatives à l'alignement de la suspension des droits de vote sur le calendrier des réunions biennales ; les options relatives aux plans de paiement potentiels. Les recommandations sur le quorum seront examinées au point 3 de l'ordre du jour.

10.4 Règles de procédure

Outre les changements potentiels mentionnés dans le rapport du GT-EO, un autre changement potentiel est proposé à la Commission par le comité F&A. Il concerne la présidence/vice-présidence du comité scientifique, les personnes concernées et le nombre d'années de mandat.

11. MÉTHODES DE MISE À MORT ET QUESTIONS DE BIEN-ÊTRE (WKM&WI)

Ce point permettra au président du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort et questions de bien-être (WKM&WI) de présenter un résumé des progrès réalisés par le groupe de travail et les principales recommandations découlant de ses travaux intersessions et de la réunion de 2024.

11.1 Rapport du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort et les questions de bien-être

Le président du groupe de travail présentera un rapport à la plénière au titre de ce point de l'ordre du jour. Les questions traitées par le groupe de travail WKM&WI comprennent l'examen des données sur les baleines tuées, le temps de mise à mort et des informations sur l'amélioration des opérations de chasse sans cruauté, les échouages et les interventions en cas d'emmêlement des baleines.

11.2 Discussion du rapport du groupe de travail WKM&WI

Tout commentaire relatif au rapport du groupe de travail WKM&WI peut être soulevé au titre de ce point de l'ordre du jour.

11.3 Adoption du rapport du groupe de travail WKM&WI

La Commission examinera l'adoption éventuelle du rapport du groupe de travail WKM&WI.

11.4 Autres questions

D'autres questions concernant le groupe de travail WKM&WI peuvent être soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour.

12. SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS DE GESTION ET DES INFRACTIONS (sous-comité INF)

Le sous-comité « Infractions » (INF) se réunira par correspondance et le président du sous-comité présentera son rapport à la plénière. Le sous-comité INF examine les données reçues des gouvernements contractants pour s'acquitter de leurs obligations de déclaration prévues à l'Article

IX.4 de la Convention. L'examen des lois et réglementations nationales fait également partie du mandat de ce sous-comité.

12.1 Rapport du sous-comité « Infractions »

Le président du sous-comité « INF » présentera un rapport sur les données reçues des gouvernements contractants pour s'acquitter des obligations de déclaration prévues par la Convention. Un examen des lois et règlements nationaux fait également partie du mandat de ce sous-comité.

12.2 Discussion du rapport du sous-comité « Infractions »

Les parties contractantes seront invitées à soulever toute question ou problème en rapport avec le rapport du sous-comité « Infractions » et les documents connexes.

12.3 Adoption du rapport du sous-comité « INFRACTIONS »

La Commission examinera l'adoption éventuelle du rapport du sous-comité « INF ».

12.4 Captures par les pays non membres

Ce point de l'ordre du jour permet de discuter des captures des pays non membres telles que communiquées à la 69^{ème} CBI.

12.5 Autres questions

D'autres questions concernant le sous-comité « INF » peuvent être soulevées au titre de ce point.

13. COMITÉ DE CONSERVATION (CC)

Ce point de l'ordre du jour permet à la Commission d'examiner le rapport du comité de conservation (CC) et de soulever toute question ou préoccupation restante, en mettant l'accent uniquement sur les questions spécifiques du CC qui ont été soulevées au cours de la présente réunion.

13.1 Discussion du rapport/de la présentation du comité de conservation

Le président du CC relèvera les sujets spécifiques au CC abordés au cours des discussions pendant la réunion et fournira des détails supplémentaires sur les travaux du comité sur ces sujets.

13.2 Adoption du rapport de du plan de travail du comité de conservation

La Commission examinera l'adoption éventuelle du rapport du CC.

13.3 Autres questions

D'autres questions concernant le CC peuvent être soulevées au titre de ce point.

14. COMITÉ SCIENTIFIQUE (SC)

Ce point de l'ordre du jour prévoit l'examen par la Commission des rapports des réunions du CS pour les années 2023 et 2024 (SC69A et SC69B) en se limitant aux questions spécifiques du CS soulevées lors de la réunion.

14.1 Discussion du rapport/de la présentation du comité scientifique

Le président du CS relèvera les sujets spécifiques au CS abordés au cours des discussions pendant la réunion et fournira des détails supplémentaires sur les travaux du comité sur ces sujets.

14.2 Adoption des rapports et du plan de travail du comité scientifique

Après la discussion, la Commission examinera l'adoption éventuelle de ces rapports du CS.

14.3 Autres questions

D'autres questions concernant le CS peuvent être soulevées au titre de ce point.

15. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Ce point de l'ordre du jour permet au Secrétariat de rendre compte du travail en collaboration avec d'autres organisations. There has been considerable progress in collaboration with the Liaison Group of Biodiversity-related conventions (BLG) and its members, such as CBD and CMS and its daughter agreements (ASCOBANS, ACCOBAMS). Le Secrétariat a également travaillé en étroite collaboration avec la FAO, son Comité des pêches et son réseau de secrétariats régionaux, ainsi qu'avec les organisations régionales de gestion des pêches afin d'améliorer le suivi et l'atténuation des prises accessoires. D'autres collaborations sont en cours avec l'OMI, l'accord Pelagos, la COMHAFAT, le CIEM, la PICES, la NAMMCO, le SPREP et autres organisations.

16. ÉLECTIONS

Le président et le vice-président actuels ont servi pendant deux ans.

La règle de procédure F.1 indique que le président n'est pas rééligible avant l'expiration d'un délai de deux ans. La Commission sera invitée à examiner les candidatures aux postes de président et de vice-président, ainsi qu'aux autres postes de responsables.

16.1 Élection du président

La Commission élira un nouveau président.

16.2 Élection du vice-président

La Commission élira un nouveau vice-président.

17. COMPOSITION DU BUREAU

La Commission a mis en place le Bureau en vertu de la règle de procédure M.9 afin d'assurer un appui administratif pendant la période intersessions. Les changements dans la composition du Bureau seront communiqués au titre de ce point de l'ordre du jour. Le Bureau est composé du président de la Commission (République de Guinée), du vice-président de la Commission (Australie), du président du comité Finances et Administration (États-Unis) et de quatre commissaires représentant un éventail de points de vue et d'intérêts. L'Argentine, la Belgique, le Ghana et Sainte-Lucie ont été nommés lors de la 68^{ème} CBI et ont été membres du Bureau pendant l'intersession. Les commissaires sont nommés au Bureau pour une période de deux ans lors des réunions biennales de la Commission.

18. PROCHAINES RÉUNIONS DE LA CBI

Le calendrier biennal de la Commission signifie que sa prochaine réunion aura lieu en septembre/octobre 2026. La règle de procédure B.1 encourage les gouvernements contractants souhaitant adresser une invitation à le notifier deux ans à l'avance.

18.1 Événements confirmés

Le comité scientifique SC70 se réunira provisoirement en avril/mai 2026.

18.2 Appel à candidature

Tout gouvernement contractant désireux d'accueillir la 70^{ème} CBI ou le SC70 est prié de contacter le Secrétariat dès que possible afin qu'une estimation provisoire du budget nécessaire puisse être réalisée et présentée au sous-comité budgétaire pour discussion lors de la 69^{ème} CBI si la demande est retenue. Le Secrétariat peut fournir des informations détaillées à tout gouvernement contractant qui envisage de se porter candidat pour accueillir une réunion de la Commission ou du comité

scientifique.

19. QUESTIONS DIVERSES

20. ADOPTION DE RAPPORTS QUOTIDIENS SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS, DÉCISIONS ET ACTIONS REQUISES DÉCOULANT DE LA 69^{ème} CBI

Le Bureau a convenu d'une nouvelle procédure pour traiter les principaux résultats et les décisions clés de manière plus transparente et plus efficace lors de la 69^{ème} CBI. Le document sur les principaux résultats sera mis à jour au fur et à mesure que les décisions seront prises au cours de la réunion et sera distribué quotidiennement aux gouvernements contractants et aux observateurs. Tout commentaire est le bienvenu et le document complet sera présenté pour adoption finale à la fin de la réunion.